Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501034-20251210-20251205-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCÉ** – 35640 Séance du 10/12/2025
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11	L'an 2025, le dix décembre à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 03/12/2025.
	Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Céline ROUSSEL ; Florent BONDU ; Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Marie ALONSO, Thérèse MONNET. Excusé(es) : Mickaël YOU Absent(es) : Secrétaire de la séance : Céline ROUSSEL

2025-12-05 : Local de rangement : mission d'architecte.

Le local de rangement approuvé par le conseil municipal doit être instruit via un permis de construire et non une demande préalable.

Un permis de construire, pour une commune, doit être géré par un architecte, le cabinet d'architecte Le Faucheur a transmis sa proposition : 787.50€ HT/945€ TTC.

- Le conseil après délibération et à l'unanimité décide de retenir la proposition du cabinet d'architecture Le Faucheur d'un montant de 787.50€ HT/945€ TTC
- Autorise M. le la Maire à signer le devis et à passer les écritures comptables.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire,
Raymond SOULAS

Le secrétaire de séance,
Céline ROUSSEL

MAIRIE d'EANCE 35640 ILLE ET VILAINE